

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 25 JUIN 2018**

L'appel nominal indique la présence de 24 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons en bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2017
5. Election du bureau 2018-2019
6. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018

M. le Municipal Jean-François Faivre demande une modification à la page 2. Il s'agit de 110 m courant, non de 110 m².

Le procès-verbal est accepté avec la modification ci-dessus ainsi qu'avec quatre abstentions, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay annonce que l'entreprise Dentsply Services Switzerland déplace son siège social d'Yverdon-les-Bains à Ballaigues. Si cela n'aura que peu d'incidence financière, le groupe démontre sa stratégie de concentrer ses activités sur notre Commune.

Aussi, il informe que suite à l'article paru dans l'Omnibus relatif au refus de la zone réservée, le SDT a demandé un droit de réponse, qu'il a obtenu. En résumé, M. Imhof relève que dans les propos tenus par M. Durussel, un point est inexact et un autre mérite une explication. M. Durussel prétend que le SDT ne cesse de se faire corriger par le Tribunal cantonal. Cette affirmation est fautive puisque le département du territoire et de l'environnement a gagné toutes les procédures concernant des zones réservées. M. Durussel critique également le fait que la zone réservée de Ballaigues ait figuré sur le guichet cartographique cantonal avant la décision du Conseil communal. Selon la législation en vigueur, une zone réservée déploie ses effets dès qu'elle a été

mise à l'enquête par la Municipalité. Elle a été retirée au vu de la décision du Conseil communal du 28 mai dernier.

M. le Municipal Christian Nyffenegger informe que le règlement d'établissement, élaboré par le comité de l'AscoVaBaNo, est entre les mains de la Commission et suivra le processus.

De plus, il annonce que grâce au projet d'horaires des transports publics 2018, des bus ont été ajoutés les week-ends. Il en profite pour remercier Mme Jacqueline Collet qui se charge de ce projet.

M. le Municipal Jean-François Faivre informe le Conseil que la collecte des ordures ménagères sera attribuée à Cand-Landi SA à partir du 1^{er} juillet 2018, pour 7 ans. L'horaire reste le même. Cependant, les sacs devront être déposés uniquement dans les containers dotés d'un autocollant « Trier c'est valoriser ». Il n'y aura plus de ramassages de sacs au sol.

En ce qui concerne la Croix d'Or, les travaux de la toiture et de la maçonnerie sont bientôt terminés. Les barrières à neige ont été posées avec des arrêts. Il restera les façades ainsi que l'intérieur du bâtiment.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

M. Stéphane Rose fait part des différents points abordés lors de la séance du Triage du Suchet, de Boiscom et d'Equifor. Celle-ci s'est bien déroulée et chacun a pu trouver satisfaction. Il tient à remercier ces trois organes pour cette initiative.

M. Raymond Durussel annonce que l'AscoVaBaNo se réunira le 26 septembre à Juriens. Sur demande des petites communes l'alternance des séances Ballaigues-Vallorbe ne se fera plus.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2017

M. Pierre-Alain Nyffenegger donne lecture du rapport. Dont voici quelques extraits :

L'année 2017 s'achève avec une marge d'autofinancement (résultat + amortissements + provisions) de CHF 843'513.- par rapport à une prévision budgétaire de CHF 434'018.-.

Pour mémoire, la marge d'autofinancement indique la capacité de la commune à investir sans avoir recours à l'emprunt. Cette notion est beaucoup plus pertinente que la considération du seul bénéfice. Elle correspond à la notion de cash-flow dans les entreprises.

La marge d'autofinancement atteinte en 2017 peut être mise en perspective par rapport aux huit dernières années :

- Autofinancement 2010 :	CHF - 456'000.-
- Autofinancement 2011 :	CHF 1'276'971.-
- Autofinancement 2012 :	CHF 1'692'189.-
- Autofinancement 2013 :	CHF 1'501'726.-
- Autofinancement 2014 :	CHF 1'720'907.-
- Autofinancement 2015 :	CHF 474'865.-
- Autofinancement 2016 :	CHF 1'457'401.-
- Autofinancement 2017 :	CHF 843'513.-
- Moyenne 2010-2017 :	CHF 1'019'970.-

La marge d'autofinancement 2017 se situe donc environ 17% en-deçà de la moyenne des dernières années.

Écarts principaux par rapport aux comptes 2016

L'examen des comptes par nature, démontre que les principales différences sont à rechercher dans les rubriques suivantes :

- Entretien, mobilier, installation : écart d'environ CHF 90'000.- par rapport à 2016.
- Honoraires, prestations de service : montant supérieur d'environ CHF 90'000.- également par rapport à 2016, essentiellement à cause de la Croix d'Or.
- Amortissements : le résultat final 2017 étant moins bon qu'en 2016, ce poste a passé de CHF 2'209'913.- à CHF 926'338.-.
- En conséquence de résultats financiers moins bons, notre participation aux charges du Canton et à la péréquation a baissé de CHF 3'863'243.- à CHF 3'462'665.- (rubrique 35).
- Du côté des recettes, le montant global d'impôts levés a baissé de CHF 6'032'525.- en 2016 à CHF 5'359'049.- en 2017 essentiellement à cause des personnes morales pour CHF 600'000.- environ et CHF 220'000.- à cause de l'impôt sur les frontaliers (dû à des effets péréquatifs et non à cause du nombre de frontaliers travaillant sur la Commune qui serait en diminution).
- Le retour de la participation du Canton et de la péréquation en faveur de la commune de Ballaigues a diminué de CHF 966'100.- en 2016 à CHF 648'279.- en 2017.

Au final, et après les nombreuses écritures d'amortissement, provision, attribution et recours aux provisions, le résultat 2017 est un excédent de revenu de CHF 102'769.- contre CHF 234'723.- en 2016.

La commission juge ce résultat satisfaisant.

Au niveau de la comptabilité, quelques éléments sont à signaler : un changement de personne suivant le dossier de la Commune au sein de l'organe de révision, l'examen de la Fiduciaire est un examen succinct, un contrôle que la comptabilité concorde avec les pièces. Le Canton fera évoluer le plan comptable des communes dans un proche avenir (MCH2).

Comptes de bilan

Au niveau du bilan, la commission constate à l'actif :

- Le bon état des disponibilités à CHF 3'955'901.-.
- La commission relève également la diminution du patrimoine administratif compte tenu des nombreux amortissements passés durant l'exercice, notamment en prévision de l'arrivée de MCH2 une nouvelle norme comptable pour les Communes.

Quant au passif, la commission constate que :

- La dette est en diminution à CHF 5'895'200.- (CHF 6'478'000.- fin 2015).
- Les fonds de réserve de l'épuration 9280.461 sera bientôt épuisé, de même que celui de l'eau 9280.811. Comme la commission a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, une réflexion globale sur le niveau du prix de l'eau et des taxes d'épuration est nécessaire en amont d'investissements importants à venir.

Parvenue à la fin de son rapport, la Commission des finances constate que si l'année 2017 est légèrement en retrait par rapport à la moyenne de ces dernières années, la situation financière de la Commune n'en est pas moins excellente. Dans son rapport de gestion, la Municipalité relève que l'endettement net n'est que de CHF 798'608.- soit un endettement par habitant au 31.12.2017 de CHF 729.35

Elle relève également la complexification croissante de la comptabilité communale et se félicite également des compétences de Marc Michaud, boursier communal qu'elle remercie pour son travail.

Les comptes 2017 présentent **un excédent de revenus**.

Montant total des revenus : 7'561'551.23

Montant total des charges : 7'458'781.64

Excédent de charges : 102'769.59

Le Président passe en revue les comptes 2017. Les questions ci-dessous sont posées.

M. Stéphane Rose demande quelle est la suite donnée aux mauvais payeurs dont la commission des finances mentionne.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond qu'il s'agit de personnes qui n'arrivent pas à suivre avec leurs impôts. La Municipalité n'est pas seule à décider mais il arrive parfois qu'elle accorde des reports ou des arrangements au niveau communal. Il y a les mauvais payeurs sur les impôts perçus par le canton mais aussi pour les taxes communales : impôt personnel, chiens, eau, etc. Il s'agit souvent de petites sommes et si la Commune désire mettre ces personnes aux poursuites, cela a un coût. Lors d'un contrôle de la Préfète, cette dernière leur a demandé de le faire ce qui est donc systématiquement réalisé.

M. Pierre-Luc Maillefer prend la parole concernant le point 321.381.1 du rapport de la Commission « avec 321.441.1 qui indique le montant de subventions reçues du Canton en une fois, comptabilisé ensuite dans une provision. CHF 1'665.- seront prélevés chaque année jusqu'en 2066 de cette provision qui sera ensuite éteinte. ». Il comprend bien que la Commune a reçu une subvention mais il ne voit pas la manière dont elle sera gérée.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que cette somme est allouée en une seule fois pour la protection des Gorges de l'Orbe et devra être amortie en 50 ans.

M. le Syndic Raphaël Darbellay ajoute que l'argent tourne dans le ménage communal. Les réserves sont « fictives ».

Le Président ouvre la discussion sur le rapport.

M. Pierre-Luc Maillefer fait part d'une remarque concernant le rapport qui mentionne que « La marge d'autofinancement est beaucoup plus pertinente que la considération du seul bénéfice. ». Il faut se rendre compte que cette marge d'autofinancement sur une année n'est pas plus pertinente en soit. Par contre, c'est son analyse sur une certaine période qui est intéressante. D'ailleurs la Commission a mentionné ensuite qu'il s'agit de cette analyse sur 10 ans qui permet de voir fluctuer cette marge. Selon lui, il faudrait comparer cette marge d'autofinancement sur une longue période, au plan de financement à long terme que la Municipalité produit tous les 5 ans, afin que ces deux moyennes d'investissement et d'autofinancement soient équilibrées.

Ensuite, il demande quelle est la détermination de la Municipalité par rapport aux fonds de réserve de l'épuration 9280.461 qui seront bientôt épuisés.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'un nouveau règlement sur les épurations des eaux usées sera mis en place prochainement. Ce dernier sera proposé en fin d'année avec une réévaluation des différentes taxes des eaux usées.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rappelle qu'il n'est pas possible de faire des bénéfices sur l'eau et l'épuration. Ce sont des comptes qui doivent être rééquilibrés. La Municipalité devra réviser ces taxes mais le calcul sera difficile car elle doit prendre en compte un certain nombre d'éléments extérieurs.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter les comptes 2017 tels que présentés
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

5. Election du bureau 2018-2019

M. le Président rappelle les membres du bureau et passe au vote. Pour information, la secrétaire, le sous-secrétaire ainsi que l'huissier continuent leur fonction pour la suite de la législature.

Résultats des élections

Scrutateurs : MM. Laurent Guillaume et Olivier Scherler sont élus par acclamation.

Scrutateurs suppléants : Mme Barbara Maillefer et M. David Leresche sont élus par acclamation.

Président : M. Jean-Luc Leresche 23 voix

Obtient une voix : M. Jimmy Leresche

1^{er} Vice-président : M. Stéphane Rose 22 voix

Obtiennent une voix : M. Romain Bourgeois

M. Jimmy Leresche

2^{ème} Vice-présidente : Mme Sonia Guédat 23 voix

Obtient une voix M. Jimmy Leresche

6. Propositions individuelles et divers

M. Raymond Durussel revient sur le sujet du courrier de M. Imhof. Il n'y a désormais plus de zone réservée à Ballaigues et si une personne désire en refaire une, elle devrait recommencer la procédure depuis le début. Il informe que le SDT a retiré sur « geoplanet » les petites stries sur le village de Ballaigues. Il tient à préciser que M. Imhof se permet de citer son nom comme s'il avait dit les propos écrit dans l'article du journal de l'Omnibus. La trace officielle est le procès-verbal. Cependant, le journaliste (d'excellente qualité) a écrit des choses que M. Durussel n'a pas dites. De plus, M. Imhof ne parle pas de toutes les condamnations que le tribunal cantonal a adressées au SDT par rapport aux exigences de destruction de maisons, par exemple.

M. Pierre-Alain Nyffenegger annonce qu'il a été contacté par de nombreux citoyens qui se posaient des questions par rapport au refus de cette zone réservée. Il leur a alors expliqué son opinion.

M. le Syndic Raphaël Darbellay pense qu'il faut dédramatiser les choses à ce sujet. Le but est la réalisation du nouveau PGA en conformité avec la LAT et la LATC. La zone réservée était un outil que la Municipalité avait choisi. Bien que cette zone ait été refusée, il y aura du dézonage.

Le Président prend la parole pour terminer la séance. Il tient à remercier les membres du Conseil pour la confiance accordée pendant ces deux ans. Il a eu beaucoup de plaisir à effectuer son mandat. Finalement, il remercie Rachel Loeffler pour son travail et son soutien.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h20.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 10 septembre 2018** à 20h15, au CeVi.

Étaient absents et excusés : Mme Patricia Bourgeois et MM. Nathanaël Bourgeois, Eric Guillaume, Eric Jeanneret, Michel Neri, Emilien Poncet, Valentin Santschi, Olivier Scherler et Philippe Turin.

Étaient absents et non excusés : Mme Christine Jaccard et M. Frédéric Santschi

Ballaigues, le 28 juin 2018.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler